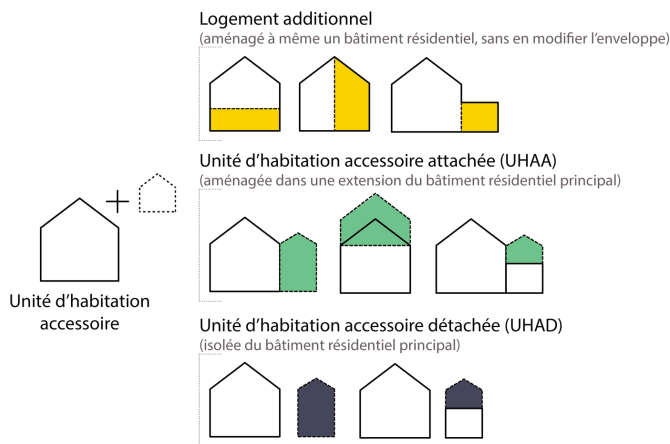


## EXEMPLE D'UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE



Source : Vivre en Ville

## Avantages des UHA

L'aménagement d'un logement additionnel offre plusieurs avantages. Outre favoriser la création de logements sans impact majeur sur le milieu, les UHA peuvent notamment:

- générer un revenu locatif aux propriétaires;
- permettre de loger un proche ou un parent;
- offrir le choix de demeurer propriétaire en occupant soi-même le logement additionnel et en louant la partie principale de la maison.

## Conditions d'autorisation pour une UHA

Une unité d'habitation accessoire (UHA) peut être autorisée en complément d'une habitation unifamiliale isolée (H-1), sous certaines conditions :

1. Une seule UHA par terrain.
2. L'usage « résidence de tourisme » et la location à court terme sont interdits.
3. Le terrain doit respecter le règlement de lotissement de Cookshire-Eaton pour une habitation unifamiliale isolée.
4. L'UHA est permise uniquement en périmètre urbain, avec exception dans certains îlots déstructurés.
5. L'UHA peut avoir un numéro civique distinct.
6. Un stationnement supplémentaire est requis.
7. Si non raccordé aux égouts publics, l'installation sanitaire doit être conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement.
8. L'UHA doit être raccordée aux réseaux d'égout et d'aqueduc municipaux.
9. Une allée piétonne de 1,2 m de large est obligatoire.
10. L'UHA doit respecter les normes de construction, plomberie, électricité et sécurité incendie.
11. L'aménagement des cours ne doit pas restreindre l'accès aux espaces extérieurs.

*\*Ce document est informatif. Il est recommandé de consulter le texte officiel du règlement pour toute précision.*

### RÈGLEMENTATION

## UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES (UHA)

1. Logement d'appoint
2. Maison de jardin

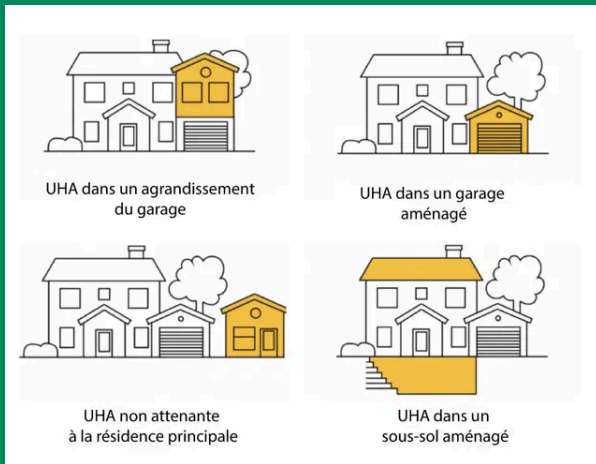


## RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2025

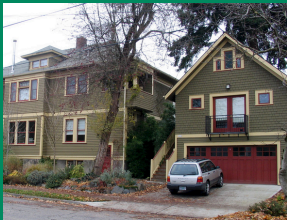
# Qu'est-ce qu'une unité d'habitation accessoire?

Une unité d'habitation accessoire est une habitation construite sur le même lot qu'un logement principal. Elle peut être intégré/attaché ou détaché du bâtiment principal. L'emploi de l'abréviation UHA correspond à une unité d'habitation accessoire.

Une UHA peut notamment prendre la forme de logements d'appoint ou d'une maison de jardin.



Source : la-mini-maison.com



Source : Ville de Baie-Saint-Paul



# Définitions des différents types d'UHA

Les deux principaux types d'UHA peuvent être distingués comme suit :

## LOGEMENT D'APPOINT

Logement d'appoint: Aussi nommé unité d'habitation attaché (UHAA), représente un logement supplémentaire à un logement principal construit sur le même lot que ce dernier, à même le bâtiment principal, il peut être intégré ou attaché en tout ou en partie. (un agrandissement de la maison, la conversion d'un garage attaché en logement, un logement au sous-sol, au rez-de-chaussée ou à l'étage)



Source : voirvert.ca

## MAISON DE JARDIN

Maison de jardin: Aussi nommé unité d'habitation accessoire détachée (UHAD), est un logement supplémentaire représenté par un petit bâtiment résidentiel autonome sans sous-sol qui est accessoire à un logement principal. Ce type de logement peut aussi ce faire dans un garage isolé sous certaines conditions. Elle est construite sur le même terrain que le bâtiment principal.



Source : voirvert.ca

# Normes générales

L'architecture des bâtiments complémentaires à une habitation doit s'intégrer et s'harmoniser à l'architecture du bâtiment principal, tant par la forme, le style, les matériaux extérieurs, les couleurs, etc. Par exemple, la maison de jardin doit avoir une toiture à deux versants si le bâtiment principal possède deux versants ou plus.

## PLANS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS

- Un plan d'implantation (sur une copie du certificat de localisation, il est possible qu'un plan faite par un arpenteur-géomètre soit requis);
- Un plan de construction à l'échelle, qualité technologique. Attestation de conformité pour l'installation septique (si applicable);
- Tout autre document pertinent.

**Pour vous procurer le permis nécessaire et pour des renseignements supplémentaires sur les UHA, consultez-nous :**



<https://cookshire-eaton.qc.ca/services-en-ligne/demande-permis-et-inspections/>

info.urbanisme.ce@hsfqc.ca

220, RUE PRINCIPALE EST, COOKSHIRE-EATON,  
QC JOB 1M0  
819 560-8585